

LAÏCITÉ

A lors que notre incapacité collective à réduire les inégalités nourrit à la fois l'instrumentalisation politicienne de la laïcité – pour masquer l'impuissance – et une tendance au repli identitaire de catégories de la population – qui peuvent estimer qu'ayant moins de droits (réels), elles auraient moins de devoirs –, la lutte contre les inégalités et les discriminations ne s'impose-t-elle pas désormais comme une dimension-clé de l'action laïque ?

Alors que les fondamentalismes religieux font de nombreux adeptes, que les replis servent de refuge à l'instabilité et aux peurs et nourrissent les nationalismes, comment faire valoir que la diversité est une richesse et éviter ainsi l'instrumentalisation de la question identitaire ? Comment concilier l'expression des cultures et la protection des personnes de tout asservissement ?

Alors qu'aujourd'hui, l'école privée rassure et apparaît comme une réponse aux insuffisances de l'école publique, comment rompre ce cercle vicieux ? Comment retrouver un volontarisme associatif laïque autour de l'école publique ?

Enfin, alors qu'en France et en Europe, certains droits pour les libertés individuelles (droits pour les personnes de même sexe, avortement etc.) sont régulièrement attaqués par les réactionnaires, comment investir de nouveaux combats pour l'émancipation ?

À la lumière d'une rapide rétrospective historique des combats de la Ligue en la matière, d'un rappel de nos principales réflexions récentes et d'un retour sur les rencontres régionales du premier trimestre, les fédérations sont invitées à mieux identifier les « défis d'aujourd'hui » pour mieux définir nos « combats de demain ».

L'HISTOIRE

L'intuition d'une laïcité « de concorde » (1866-1907)

Très rapidement après la création de la Ligue, au moment où elle développe une action collective en faveur d'une instruction obligatoire et gratuite, émerge la notion de laïcité.

La contribution de la Ligue consiste à acclimater l'opinion à l'idée que, pour former des citoyens républicains, l'école doit proposer des contenus d'enseignement dégagés de toute influence idéologique ou religieuse qui fasse violence à la liberté de conscience des enfants.

Initiatrice de ce point de vue des lois scolaires, la Ligue contribue à l'élaboration d'une morale laïque en évolution, partageable par tous que l'on soit croyant ou incroyant. En 1905, avec son président Ferdinand Buisson, elle soutient une loi qui va créer les conditions d'une pacification durable de l'espace public par le respect de la liberté de conscience, de pensée et d'expression de tous.

Mais l'hostilité de l'église catholique conduit la Ligue à continuer à participer activement aux luttes anticléricales de l'époque et l'empêche d'explorer les vertus pacificatrices de la loi de séparation. L'opposition va se déplacer du champ politique et juridique au champ social et culturel.

La querelle scolaire (1907-1984)

L'église va profiter de sa liberté pour combattre l'école publique et pendant une longue période, la question laïque concernera essentiellement la querelle entre les écoles publiques et privées et la concurrence entre associations laïques et catholiques.

En conjuguant l'action de militants laïques avec celle des enseignants, il s'agit de neutraliser l'influence sociale du catholicisme en refusant d'institutionnaliser le pluralisme dans le domaine scolaire et dans la société civile et en étendant l'extension de la logique unitaire du « service public ».

Ce projet se décline à travers trois modalités : la non-reconnaissance de la contribution des associations confessionnelles à l'intérêt général en leur refusant tout financement qui constituerait un précédent pour les écoles privées ; l'unité de l'État-enseignant : tout ce qui relève de l'enseignement et de l'éducation populaire doit être placé sous la tutelle du seul ministère de l'Éducation et la nationalisation de l'enseignement en absorbant l'enseignement privé confessionnel dans un vaste service public à gestion tripartite : État, enseignants (syndicats) et usagers (dont parents et associations laïques).

Après de courts espoirs à la Libération, la réalisation de ce projet ne se concrétisa pas. Il sera mis à mal, dès les années qui suivent avec les subventions aux mouvements de jeunesse confessionnels, puis la loi Debré en 59 permettant le financement public de l'enseignement privé, la fragmentation des politiques publiques tant au niveau national que local... mais aussi par le refus de tout compromis d'un camp laïque espérant tout d'une revanche politique qui ne viendra pas et par un décalage avec une société qui a eu recours à l'enseignement privé non pour des raisons religieuses mais comme une réaction aux difficultés du service public. L'abandon définitif du « grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale » (Spuler) en 1984 signe l'échec douloureux du camp laïque.

Conjuguer la laïcité avec la justice sociale et le pluralisme des cultures et des convictions (1984 à aujourd'hui)

La fin de la polarisation scolaire permet à la Ligue d'élargir son approche de la laïcité à un ensemble de questions de société. Après plusieurs années de réflexion, la Ligue adopte, au Congrès de Toulouse en 1989, une résolution dans laquelle elle déclare que la question laïque dépasse largement la seule querelle scolaire. « *La laïcité, assurant à chacun les garanties institutionnelles du droit à la liberté de conscience, doit conjuguer citoyenneté et solidarité dans une véritable démocratie sociale.* »

L'adversaire principal n'est plus l'Église catholique mais le néolibéralisme, nouveau cléricisme ; les religions sont considérées comme des faits durables de culture et comme des alliés potentiels dans certains combats sociaux. Avec cette réflexion, la Ligue a progressivement redécouvert les vertus de

la Loi de 1905 et de l'ensemble du cadre juridique de la laïcité, mais aussi les exigences du combat historique pour l'émancipation et contre toutes les formes d'asservissement et les conditions pour « faire société » par la reconnaissance réciproque de l'altérité.

À cela s'ajoute une conception délibérative de l'espace public. C'est le pari que le débat public, le processus de l'échange social contribue à la modération des affirmations identitaires et à la construction de valeurs partagées.

La laïcité est depuis 150 ans au cœur de notre identité. L'histoire de la Ligue peut être vue comme un miroir de celle de la laïcité française, de ses fondements comme de ses débats actuels. La laïcité est à la fois un principe juridique, une valeur liée à l'histoire pour l'émancipation et une manière d'être. Comment faire vivre toutes ces dimensions dans le contexte d'aujourd'hui ?

RETOUR SUR LES RÉGIONALES

La consultation que nous avons organisée dans les régions nous éclaire sur plusieurs points. Elle montre que l'examen critique de notre histoire nourrit en sens et en pertinence nos actions et nos priorités d'aujourd'hui.

L'héritage que nous souhaitons revendiquer le plus souvent est celui sur la loi de 1905, souvent corrélé avec celui des lois scolaires de Jules Ferry. Si nous rappelons notre refus de polémiquer sur les qualificatifs à accoler à la laïcité, nous nous opposons volontiers à une laïcité « répressive et punitive » et « antireligieuse et laïciste ». Le plébiscite du qualificatif « républicaine », qui ne renvoie à aucun débat récent, montre certainement notre malaise face à un débat public très polémique. L'adjectif « émancipatrice » a souvent été suggéré en complément.

Les combats laïques retenus ces dernières années sont « la charte de la laïcité à l'école » et la « mobilisation contre le projet Bayrou », en 1994, prouvent que la question scolaire n'est pas forcément à remiser définitivement ? Les priorités à venir de notre action ont été nettement tranchées : le « vivre ensemble » et « la lutte contre les stéréotypes, le racisme et les discriminations ». Les rejets ont été tout aussi clairs mais témoignent néanmoins de tensions et de contradictions profondes entre l'idéal affiché et la réalité puisqu'il s'agit de « l'interdiction du voile dans l'espace public » et de « l'action commune avec des associations communautaires ». Ce dernier item montre, en effet, que la question de la traduction concrète du « vivre ensemble » n'est pas évidente. Comment en effet réinvestir les quartiers populaires si nous n'acceptons pas les collectifs qui y travaillent ? À moins que le mot « communautaire » n'ait été entendu comme « communautariste » ?

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI, NOS COMBATS DE DEMAIN?

1/ LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La superposition que l'on peut observer entre la question sociale et la question religieuse est certainement le risque le plus lourd qui pèse aujourd'hui sur la laïcité. Notre incapacité collective à réaliser l'égalité devant des institutions aussi essentielles que l'école ou le travail nourrit à la fois l'instrumentalisation politicienne de la laïcité – pour masquer l'impuissance face aux inégalités – et une tendance au repli identitaire de catégories de la population, qui peuvent estimer qu'ayant moins de droits (réels), elles auraient moins de devoirs. Dans ce contexte, comment créer un nouveau dynamisme autour de la lutte contre les discriminations dont sont victimes nos concitoyens en raison de leur « origine » et/ou de leur situation sociale ?

L'appartenance ethnique n'est pas le seul motif de discriminations avérées. Comment faire converger des engagements aussi divers que le féminisme, la lutte contre l'homophobie et autres mouvements sociaux de lutte contre les discriminations ?

Bien sûr, la lutte contre les discriminations ne doit pas se réduire à une vision formelle et juridique. Une parole raciste ou homophobe ne peut se banaliser. Les stéréotypes de tous genres, qu'ils soient sexistes, xénophobes... naissent dans des préjugés que nous construisons dès le plus jeune âge ou dont nous nous imprégnons très tôt dans notre environnement, qui peuvent aussi circuler dans les livres, dans les médias... Comment combattre la formation des discriminations par une action éducative et culturelle, qui agit sur les pratiques quotidiennes et les représentations ?

- Prendre en compte les situations sociales difficiles et ne pas nier les relations conflictuelles afin d'agir pour l'intégration par l'égalité de droits et la justice sociale ¹.
- Renforcer les pouvoirs des institutions de lutte contre les discriminations et de défense des droits de l'enfant ².
- Amplifier les dispositifs particuliers de lutte contre les inégalités et les discriminations et les mesures de réparation et de compensation par l'action positive ³.
- Développer une culture interne de la lutte contre les discriminations, que génère toute organisation ⁴.
- Généraliser une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons (élèves + formation des enseignants et des personnels d'encadrement) ⁵.

2/ DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Concilier émancipation et respect des croyances n'est pas chose facile. En voulant faire reculer l'obscurantisme pour viser l'émancipation, on peut heurter des convictions profondes et donner le sentiment d'une atteinte aux libertés. À l'inverse, l'acceptation de l'expression des croyances peut engendrer du laxisme face au prosélytisme et ne pas protéger les personnes. Il ne s'agit donc pas de s'enfermer dans une conception abstraite de l'universel ou la simple affirmation des principes républicains, il faut assumer l'existence des conflits que la diversité ne manque pas d'engendrer mais avec la volonté de les dépasser.

La politique de reconnaissance ne favorise ni la communautarisation ni le repli sur soi, mais vise à l'intégration dans une société où ce que nous avons en commun l'emporte sur ce qui nous sépare. Respecter le terreau associatif communautaire, les regroupements qui expriment des identités culturelles n'est pas favoriser le communautarisme. N'est-ce pas en réinvestissant les quartiers populaires et en dialoguant avec les associations issues des différentes communautés que l'on contribue à les ancrer dans la République ? Cela suffit-il face à la montée des intégrismes religieux ?

1 et 4. « Démocratie 2000 », Congrès de Nantes (1992)

2. 2012 : La Ligue fait sa campagne : 50 propositions pour « faire société »

3. Manifeste « Faire société ! » (2010)

5. Pas de recul pour l'égalité filles-garçons, Communiqué de presse (juin 2014)

► Valoriser la diversité culturelle

- Promouvoir la diversité sociale, culturelle et générationnelle dans les institutions publiques ⁶.

► Agir avec les habitants, dans leur diversité

- Accompagner le tissu associatif des quartiers populaires ⁷.
- Accepter des partenariats avec des associations qui se sont constituées sur la base d'une expression culturelle ⁸.
- Ne pas refuser a priori le dialogue avec les associations religieuses ⁹.

► Ouvrir le droit de vote aux étrangers aux élections locales ¹⁰

3/ AGIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les années 2000 voient resurgir la question scolaire. Aujourd'hui, l'école privée rassure. La neutralité de l'école publique peut être perçue comme un frein à sa vocation éducatrice et notamment de transmission des valeurs.

Surtout, les parents zappent de l'école publique à l'école privée en quête de la « réussite scolaire ». Près d'une famille sur deux a recouru au privé alors que moins de 10 % des parents le choisissent pour des raisons religieuses. Or, l'école privée sous contrat, qui reçoit des aides de l'État, n'est pas soumise aux mêmes contraintes que l'école publique, notamment de sectorisation. Le « match » est déséquilibré : les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales « favorisées » ou « très favorisées ».

► Retrouver un volontarisme associatif laïque autour de l'école publique

- Donner la priorité des financements publics à l'école publique ¹¹.
- Renforcer l'éthique laïque et démocratique des enseignants de l'école publique, une déontologie professionnelle réaffirmée et partagée au-delà de l'école ¹².
- Transmettre les valeurs de la République notamment par l'éducation morale et civique.
- En finir avec l'enseignement religieux obligatoire en Alsace-Moselle ¹³.

4/ REMETTRE AU CŒUR DE LA LAÏCITÉ LE COMBAT POUR DES LIBERTÉS NOUVELLES ⁴

Depuis quelques années, la défense de la laïcité est associée à des mesures d'interdiction. Il est temps, au contraire, de remettre au cœur de la laïcité le combat pour des libertés nouvelles liées à la séparation de la loi civile avec des normes religieuses et morales particulières.

La marchandisation s'étend désormais à la quasi-totalité des services et des biens communs : santé, éducation, culture, information, transports, sécurité, eau potable. Le corps humain lui-même et le vivant en général sont en passe d'être soumis à la loi du marché.

6, 10 et 11. 2012 : La Ligue fait sa campagne : 50 propositions pour « faire société »

7. Démocratie 2000, Congrès de Nantes (1992).

8. La laïcité pour « faire société » (2012).

9. Laïcité 2000, Congrès de Lille (1986); La Laïcité pour faire société (2012); Un avenir par l'éducation populaire, Congrès de Nantes (2013); Refonder notre identité associative (2015)

12. Investir dans l'éducation et refonder l'école (2012)

13. La laïcité pour « faire société » (2012)

► **Le droit à disposer de son corps**

- Accès de tous à l'éducation à la sexualité, à la contraception choisie et à l'IVG ¹⁴.
- Reconnaissance du droit de mourir dans la dignité (développement services de soins palliatifs qui entourent la fin de vie pour ceux qui choisissent cette option) ¹⁵.
- Mise en place par les communes de salles pour les familles qui organisent des obsèques civiles ¹⁶.

► **Préserver et élargir les libertés individuelles**

- Réglementer le fichage ¹⁷.
- Respecter le droit à l'oubli ¹⁸.
- Assurer le contrôle citoyen des bases de données ¹⁹.
- Après la légalisation du mariage pour des personnes de même sexe, permettre l'adoption d'enfants par ces couples ?

14, 15 et 16. La laïcité pour « faire société » (2012)

17 et 19. La Ligue de l'enseignement et la société numérique (2013)

18. Pour un droit à l'oubli et à la libre disposition de ses données pour tous (ajout proposé à la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (2015))